



Avenant au Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Mercredi-Vacances

- Applicable à compter du 02 juin 2022 -

Modification de l'article 7

Modalités d'inscription

Vacances d'été : Les inscriptions se feront uniquement en complétant la fiche de réservation prévue à cet effet et en respectant les conditions expliquées sur celle-ci. Un chèque de caution devra également être transmis avec la fiche.

Une fois les inscriptions validées par l'équipe de direction, les familles n'auront plus la possibilité d'annuler les réservations. Toute réservation sera due (sauf absence avec présentation d'un justificatif médical).

Pour rappel : *« En cas d'absence, la famille devra prévenir (par mail ou par téléphone) au plus tard à 8h30 le jour même. Seules les absences pour maladie ne seront pas facturées (sur présentation d'un justificatif médical avant la fin du mois en cours).*

En cas de non-respect des règles ci-dessus, la ou les journées seront facturées (8h30 par jour) ainsi que le coût des repas. »

Fait à Lent, le 31/05/2022

L'équipe de direction